



Front National pour la Défense de la Constitution

PUBLICATION À DES FINS DE POURSUITES JUDICIAIRES DE LA LISTE DES CERVEAUX DE L'ENLÈVEMENT, LA SEQUESTRATION ET LA TORTURE DES DEUX LEADERS DU FNDC FONIKE MENGUE ET BILLO BAH

- Entendu que la République de Guinée a signé et ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) ;
- Entendu que la République de Guinée a signé et ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) ;
- Entendu que la République de Guinée a signé et ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ;
- Entendu que la République de Guinée a signé et ratifié le protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité ;
- Entendu que l'article 1.a du protocole additionnel de la CEDEAO consacre l'indépendance de la justice dans la conduite des dossiers et le prononcé des décisions ;
- Entendu que les leaders de la société civile, des partis politiques et les militants pro démocraties agissent conformément aux articles 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 21 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 11 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 34 et 8 alinéa 2 de la Charte de la transition Guinéenne ;
- Entendu que le 1^{er} octobre 2021, Monsieur Mamadi Doumbouya avait en effet prêté serment comme Président de la transition, en jurant notamment de « *consolider les acquis démocratiques, de garantir l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national* » tout en s'engageant au respect par la Guinée de ses *engagements nationaux et internationaux* ;
- *Considérant le caractère illégal et arbitraire du communiqué No 012/CNRD/2022 du Comité National du Rassemblement pour le Développement "CNRD" portant sur l'interdiction de toutes formes de manifestations sur la voie publique sans fondement légal ;*
- Considérant la complicité du parquet général de Conakry sur l'enlèvement, la séquestration et la torture des deux leaders du FNDC ;

Front National pour la Défense de la Constitution

- Considérant l'instrumentalisation de la justice contre les acteurs de la société civile et des partis politiques qui dénoncent la conduite dangereuse de la transition ;
- Que malheureusement les magistrats du parquet général de Conakry ont trahi leur serment en tant que complices de l'enlèvement, la séquestration et la torture sur des honnêtes citoyens par des menaces en exécution des instructions de Monsieur MAMADI DOUMBOUYA et de ses Ministres, en particulier le Ministre de la justice Garde des sceaux ;
- Que par leurs agissements, la Justice a servi d'instrument de confiscation du pouvoir du souverain peuple de Guinée par MAMADI DOUMBOUYA ;
- Que ces personnes constituent de nos jours un danger pour le peuple de Guinée ;
- Que les personnes dont les prénoms et noms suivent sont des acteurs de l'enlèvement, la séquestration et la torture de deux honnêtes citoyens et de la violation de leurs droits indérogeables en vue de garantir à Monsieur MAMADI DOUMBOUYA son maintien illégal au pouvoir ;
- Que la sévère répression et le rétrécissement sans cesse croissant de l'espace civique et politique a plongé le pays dans une situation de non-droit sans précédent ;
- Qu'ils ont plongé la Guinée dans une crise qui fragilise la paix et la stabilité sociale ;
- Qu'ils ont, à travers des fraudes, propagandes, mensonges, intimidations, interpellations, enlèvements, détentions arbitraires, complots, traitements inhumains et dégradants, contribué à la descente aux enfers de notre chère patrie ;
- Que par leur comportement, la Guinée a failli à ses obligations internationales en matière de démocratie et de droits de l'homme ;
- Qu'il est nécessaire de porter à la connaissance de la communauté nationale et internationale de même que des Organismes de défense des droits de l'homme ces graves violations des droits de l'Homme et de répertorier leurs auteurs en vue d'éventuelles poursuites judiciaires ;
- Qu'en conséquence, les personnes figurant sur la liste ci-jointe doivent être tenues responsables de l'enlèvement, la séquestration et la torture des deux honnêtes citoyens que sont FONIKE MENGUE et MAMADOU BILLO BAH ;

Front National pour la Défense de la Constitution

ACTE 1

N°	PRENOM ET NOM	FONCTION
01	Général Mamadi Doumbouya	Président du CNRD
02	Général Amara Camara	Ministre secrétaire général à la présidence de la République
03	Aboubakar Sidiki Camara	Ministre de la Défense Nationale
04	Général Balla Samoura	Haut commandant de la gendarmerie Nationale/Directeur de la justice militaire
05	Colonel Sékou Tidiane Camara	Coordinateur général des services de renseignements généraux
06	Colonel Amine Fofana	Directeur Central des Investigations Judiciaires de la Gendarmerie Nationale
07	Colonel Moussa Sangaré	Directeur Central adjoint des Investigations Judiciaires de la Gendarmerie Nationale
08	Colonel Mouctar Kaba	Commandant des Forces Spéciales
09	Colonel Pascal Tenguiano	Commandant de la Gendarmerie de Hamdallaye
10	S /L Mohamed Sangaré	Directeur de renseignement des Forces Spéciales
11	Colonel Ismaël ALABI	Commandant du Groupement d'intervention de la Gendarmerie Nationale
12	S /L Jean Mathos BAMBA	Forces Spéciales
13	Sergent Jonas HABA	Forces Spéciales
14	Fallou Doumbouya	Procureur General prés la cour d'appel de Conakry
15	Amadou Oury Bah	Premier Ministre / Chef de Gouvernement
16	Ousmane Gaoual Diallo	Porte-parole du Gouvernement

Conakry, 01^{er} août 2024

La Coordination Nationale du FNDC

Front National pour la Défense de la Constitution

Ampliation :

- **Cour Pénale Internationale/ Section persécution et crime**
- **Amnesty International**
- **Fédération Internationale des droits de l'homme (FIDH)**
- **Human Right Watch (HRW)**
- **Haut Commissariat aux Droits de l'Homme /Genève**
- **CEDEAO**
- **Commission de l'Union Européenne**
- **Conseil Européen**
- **Parlement Européen**
- **Secrétariat d'Etat Américain**
- **Organisation Internationale de la Francophonie**
- **UNOWAS**
- **Nations Unies**
- **Elysée / Quai d'Orsay**
- **Conseil Européen**
- **Union Africaine**
- **Commission Africaine des Droits de l'homme et des Peuples**